

# CHARGÉ DE CONTRÔLES ET D'EXAMENS NON DESTRUCTIFS

Femme / Homme

© SGS

## MON MÉTIER

Le technicien en charge des examens non destructifs (END) réalise des contrôles sur des soudures de tuyauterie ou de structure métallique en fin de fabrication ou lors de suivis périodiques. Ce suivi est effectué afin de garantir la qualité de fabrication d'un composant ou sa robustesse en exploitation.

Le technicien en charge de ces contrôles met en œuvre des modes opératoires rigoureux et des techniques de contrôle qui permettent :

- de rechercher des défauts débouchant (en surface de la matière), par des contrôles appelés « surfaciques » faisant appel aux techniques de ressuage ou magnétoscopie...
- de rechercher des défauts à l'intérieur même de la structure du métal par des contrôles volumiques, ces contrôles font appel à des techniques de radiographie ou de détection par ultrasons.

Le choix du procédé dépend de la nature du matériau, de la forme de la pièce à examiner, du type et de la situation du défaut recherché.

L'appellation « contrôles non destructifs » (CND) concerne les contrôles réalisés sur les modifications, les réparations et les soudures neuves.

Les CND sont aussi réalisés sur des matériaux autres que métalliques (composite, béton, alliage).

## Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires et chez les fabricants,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Les travaux sont souvent réalisés en poste, notamment de nuit pour la partie « radiographie »,
- Aptitudes spécifiques : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, port d'équipements de protection individuelle spécifiques...
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.

## Qualités requises

- Autonomie,
- Rigueur, minutie,
- Représentation dans l'espace,
- Esprit d'équipe,
- Exemplarité en matière de sécurité notamment sur les tirs radio,
- Attitude interrogative.



L'autorisation d'accès sur site est conditionnée par le résultat d'une enquête en préfecture et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail : sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels, assurance qualité.

## RÉMUNÉRATION

Elle est fixée a minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel est donné à titre indicatif, sans aucun engagement :

- débutant de 1 600€ à 1 900 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 900 €.



## FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Bac/BTS/DUT Métallurgie, Mesures physiques,
- Mention complémentaire Post-Baccalauréat Agent de contrôle non destructif,
- Licence professionnelle en CND,
- Une certification COFREND (Confédération française pour les essais non destructifs) est obligatoire pour avoir le droit d'exercer. Votre employeur vous proposera une formation spécifique à chaque technique ainsi qu'une période de compagnonnage, nécessaires à l'obtention de cet examen.

Toutefois, sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les contrôleurs END / CND sont des spécialistes qui, en développant leur polyvalence et après une expérience confirmée sur les différentes techniques de contrôle, peuvent évoluer vers des postes d'expertise pour établir et qualifier de nouveaux modes opératoires ou vers des postes d'encadrement sur chantier.

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.cofrend.com](http://www.cofrend.com)

Retrouvez l'ensemble des fiches métiers en ligne, en scannant le code ci-contre avec votre smartphone ou sur [prestataires-nucleaire.edf.com](http://prestataires-nucleaire.edf.com)



Les participants à la création de cette fiche sont l'organisation professionnelle COFREND, les associations d'entreprises prestataires de l'industrie nucléaire GIM'EST, PEREN, IFARE, GIP NO et GIE Atlantique, ainsi que les Divisions Ingénierie et Production Nucléaire d'EDF.  
Conception et réalisation : [comvousvoudrez.com](http://comvousvoudrez.com)  
Octobre 2013